



Compte rendu de la réunion du Comité de relations de travail de la FORMATION PROFESSIONNELLE qui s'est tenue le 29 mars 2019 au bureau du Syndicat de l'enseignement du Saguenay

Présences : Jocelyn Ouellet, Jean-François Boivin, Andréanne Gagnon, Alain Giguère, Karine Laliberté et Dominic Boily

Absence : Julie Boucher

Ordre du jour :

1. Compte rendu de la réunion du 4 octobre 2018
2. Organisation scolaire
3. Calendrier scolaire 2019-2020
4. Toscanet vs 32 heures
5. Octroi d'heure entre l'Oasis et le CFOR
6. Suivi du projet du CFOR
7. Autres sujets :
 - a) Dépôt des comptes rendus du CRR
 - b) Chef de groupe

1. COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 18 DÉCEMBRE 2018

Suivis :

Compte rendu du 21 décembre 2017 - 5. Tutorat au CFOR

La vidéo transmise au ministère n'a toujours pas été envoyée au SES. La Commission scolaire demandera à M. Éric Nadeau de lui remettre pour la faire suivre au SES.

Compte rendu du 15 mars 2018 - 4. Autodidaxie vs récupération

Le Syndicat mentionne, qu'à la suite d'une rencontre, on s'aperçoit qu'il n'y a toujours rien de défini dans les centres. M. Boily précise que l'autodidaxie est plus adaptable à la formation en ligne. Au CFEM, la direction demande aux enseignants de monter le document et, par la suite, la conseillère pédagogique le réajuste. À l'Oasis, il y aura retrait de l'autodidaxie, au CFOR, c'est correct et pour le CFEM, la Commission doit se positionner.

3. PEVR (Plan d'engagement vers la réussite)

La Commission scolaire fera la mise en application à la suite de l'acceptation telle quelle par le ministère. Dans les milieux, le travail sur les projets éducatifs a débuté.

4. Bilan organisationnel de l'Oasis

Un comité formé de Réjean Côté, Katy Boivin, Michèle Simard et Nathalie Caron, s'est penché sur les quatre aspects du plan d'action, soit la communication, la tenue de réunion, la civilité et les relations interpersonnelles. M. Garneau, de la firme Alia conseil, a été mandaté afin d'être le mentor à la direction d'établissement.

La dernière rencontre de ce comité est prévue le 10 avril prochain. Les outils seront déposés par la suite.

Le SES s'informe de l'état du climat à l'Oasis. M. Boily mentionne que d'avoir nommé les problèmes a déjà amélioré l'ambiance. Les trousse de civilité déposées le 25 mars par le comité sur la civilité seront utilisées.

6. Liste de rappel

La Commission et le Syndicat doivent planifier une rencontre afin de discuter des sous-spécialités. La Commission scolaire mentionne que des enseignants prennent rendez-vous directement avec la direction générale pour traiter de sujets concernant le Service des ressources humaines. M. Ouellet dit qu'il serait préférable, dans la mesure du possible, de suivre le processus normal. Le SES est en accord.

Le SES informe la Commission scolaire qu'il considère qu'il y a encore un dossier d'un enseignant en soudage qui n'est pas encore réglé.

8. Contrat à temps partiel vs 13-7.09 (AEP)

Le texte sera modifié selon le texte suivant :

Considérant que la Fédération des commissions scolaires demande à ses membres d'être prudents dans l'application de la clause 13-7.09 dans le cas des AEP, la Commission scolaire, d'ici les prochaines négociations, continuera à considérer les AEP généralement comme des heures MEES, mais sans admission, et aucun préjudice. À l'occasion, la Commission scolaire se garde la possibilité, dans une telle situation, de ne pas accorder de contrat. Le SES informe la Commission scolaire qu'advenant une telle situation, il analysera les recours possibles.

12. Arrêté ministériel

La Commission scolaire travaille encore à ce sujet et le ministère est très satisfait. Il utilise même la Commission scolaire comme modèle.

Le compte rendu est conforme.

2. ORGANISATION SCOLAIRE

La Commission scolaire est présentement en consultation pour le réaménagement de l'organisation administrative en formation professionnelle et à l'éducation des adultes, et ce, afin d'être adopté le 23 avril 2019. Selon le modèle proposé, M. Sébastien Malenfant, directeur général adjoint, aura la charge de ces deux secteurs. Également, il est proposé qu'il y ait un directeur pour chacun des secteurs, soit un à l'éducation des adultes et un à la formation professionnelle, en plus d'un directeur adjoint à l'éducation des adultes et de cinq directeurs adjoints à la formation professionnelle, soit deux à l'Oasis, un au CFEM, un au CFOR et un au CFP du Fjord. En plus, il y

aura un adjoint administratif pour suivre plus efficacement les revenus et dépenses des centres.

Le registrariat relèvera maintenant du secteur de l'éducation des adultes.

Concernant l'établissement du CFOR, la Commission scolaire analyse la possibilité de le déplacer dans l'édifice St-Alphonse.

Le SES apprécie que la Commission scolaire se projette dans le futur. Une question est soulevée à savoir si le mégacentre sera réalisé. La Commission scolaire précise qu'à la place de créer un grand centre, elle pense plutôt que l'avenir est orienté vers une formation impliquant les entreprises.

3. CALENDRIER SCOLAIRE 2019-2020

Le Syndicat dépose une lettre de dénonciation concernant le calendrier scolaire 2019-2020. Il y est fait mention, entre autres, du non-respect de la procédure de consultation. La Commission scolaire admet le manquement à la procédure et accepte la dénonciation. Elle s'assurera de respecter les règles déterminées dans la convention collective. Le SES demande à recevoir le calendrier final qui a été déposé au conseil des commissaires. La Commission scolaire l'enverra par courriel.

4. TOSCANET VS 32 HEURES

Selon les informations reçues au SES, au centre l'Oasis, lorsque les enseignants entrent la tâche éducative et la tâche assignée dans leur horaire sur TOSCA.net, dès que le 32 h est dépassé, il y a une « alarme » et les heures sont contrôlées et approuvées par la direction. Il est fréquent de dépasser, dû aux stages et aux réunions. Si les heures ne sont pas approuvées, ils doivent réajuster lors des semaines futures. Pour le SES, il est important que si les enseignants prennent du temps pour remplir un outil comme TOSCA.net, ce dernier doit permettre de refléter la réalité. De plus, si un enseignant dépasse son 32 heures sur des heures assignées par la direction pour des réunions ou autres, il ne devrait pas y avoir d'autorisation à demander. Pour M. Boily, TOSCA.net reflète la réalité et l'alarme à 32 heures est seulement pour indiquer qu'un enseignant dépasse son 32 heures, mais les heures sont normalement ajoutées.

Pour le CFEM, il semble que s'ils dépassent, ils réajustent par la suite.

La Commission scolaire mentionne qu'il regarde pour utiliser le programme Mosaïque, qui serait mieux adapté et flexible que TOSCA.net.

5. OCTROI D'HEURE ENTRE L'OASIS ET LE CFOR

Actuellement, un enseignant peut avoir un contrat à l'Oasis et ensuite obtenir un contrat au CFOR pour l'hiver. Par contre, il n'est pas possible de compléter un contrat au CFOR avec des heures à l'Oasis ou vice versa. Le SES voudrait savoir si l'organisation scolaire pourrait permettre de compléter un contrat avec les deux centres et si un enseignant dans un centre pourrait faire de la suppléance dans l'autre centre. La Commission scolaire avise le SES que dès la nomination de la direction en formation professionnelle, ce dossier pourra être discuté.

6. SUIVI DU PROJET DU CFOR

En suivi au dossier du CFOR, la Commission scolaire informe le SES que le redressement se déroule bien. Le ministère a confirmé au SES que les étudiants au CFOR seront officiellement financés selon le niveau 1 au lieu du 4, ce qui aura un impact positif majeur sur le financement. Avec ce positionnement, la Commission scolaire confirme que le projet sera de retour l'an prochain.

7. AUTRES SUJETS :

a) Dépôt des comptes rendus du CRR

La Commission scolaire dépose les comptes rendus du 10 janvier et du 6 février 2019 du CRR.

b) Chef de groupe

Le SES a entendu certaines rumeurs voulant que la Commission scolaire voudrait abolir les chefs de groupe dans certains centres. La Commission scolaire dit ne pas être au courant. Cependant, il a été discuté d'enlever les responsables d'école dans les centres où il y a des directions adjointes. Ce point a été discuté lors d'une réunion du CRR.

Jean-François Boivin
Conseiller syndical